



Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement(s) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB

La présente notice vous informe, en toute transparence et dans le respect du Règlement général sur la protection des données* (RGPD), du traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du processus suivant : **l'octroi par Bruxelles Economie et Emploi d'un mandat et d'un financement aux entreprises sociales agréées, basées en Région de Bruxelles-Capitale, et ayant développé un programme d'insertion socio-professionnelle de travailleurs particulièrement éloignés du marché de l'emploi.**

* : voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le **responsable du traitement** des données à caractère personnel est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0316.381.039. Son identité et ses coordonnées sont :

Bruxelles Economie et Emploi (Service Public Régional de Bruxelles)

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

<https://economie-emploi.brussels> <https://servicepublic.brussels/>

economie-emploi@sprb.brussels

+32 (0)2 204 21 11

Il a désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, que les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel peuvent contacter au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD :

Délégué à la protection des données du SPRB

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

dpo@sprb.brussels

2. FINALITÉ ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Le traitement des données à caractère personnel poursuit les finalités suivantes :

Gestion de l'octroi par Bruxelles Economie et Emploi d'un mandat pour l'exercice d'une mission de service d'intérêt économique général (SIEG) qui consiste en la réinsertion sur le marché du travail des personnes particulièrement éloignées de l'emploi et d'un financement aux entreprises sociales agréées, basées en Région de Bruxelles-Capitale

Le traitement est licite dans la mesure où la condition suivante est remplie :

- Le traitement est nécessaire à **l'exécution d'une mission d'intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. La mission ou l'autorité en question est fondée par :
 - Ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales



- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2019 relatif au mandat et compensation des entreprises sociales d'insertion
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2019 relatif au dispositif d'emploi d'insertion en économie sociale
- Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicable au budget, à la comptabilité et au contrôle (articles 92 à 95)

3. FOURNITURE DES DONNÉES

La fourniture des données à caractère personnel collectées pour ce traitement ne présente pas de caractère réglementaire ou contractuel et ne conditionne pas la conclusion d'un contrat.

Elle est obligatoire, la non-fourniture des données entraînant les conséquences suivantes :

- La récolte des données à caractère personnel dans ce cadre est nécessaire pour la gestion de la demande de mandat et d'un financement et une non fourniture des données personnelles entraînerait le refus du dossier de demande.

4. CATÉGORIES ET SOURCE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Bruxelles Economie et Emploi collecte directement auprès du demandeur des données à caractère personnel concernant le demandeur lui-même et indirectement des données à caractère personnel concernant les travailleurs du demandeur (le personnel encadrant et les travailleurs du public-cible) répertoriés dans la demande d'octroi de mandat ou dans les pièces justificatives..

Les catégories de données à caractère personnel collectées auprès du demandeur, mais se rapportant aux travailleurs sont détaillées ci-dessous :

- Données d'identification (nom et prénom)
- Numéro de Registre National
- Données relatives à l'éducation et à la carrière professionnelle (diplômes, expérience professionnelle, compétences spécifiques)
- Données relatives à l'occupation (convention de mises à disposition, contrat de travail, fonction, temps de travail)

La source des données est le demandeur ou le bénéficiaire du mandat (personne morale ou physique). Il communique aux personnes physiques, à propos desquelles il communiquerait des données à caractère personnel à BEE dans le formulaire de demande ou dans des pièces justificatives, le lien vers la notice d'information relative au traitement de données à caractère personnel réalisé par BEE ; ce lien se trouve sur la page <https://economie-emploi.brussels/entreprise-sociale-financement> (bloc « réglementation »).

5. PRISE DE DÉCISION INDIVIDUELLE AUTOMATISÉE

Ce traitement des données à caractère personnel ne produit, à l'égard de la personne concernée, aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. Le droit octroyé à la personne concernée par l'article 22 du RGPD ne trouve dès lors pas à s'appliquer à ce traitement.



6. DESTINATAIRES DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET TRANSFERTS

Les destinataires suivants reçoivent communication de tout ou partie des données à caractère personnel, selon leur rôle dans le traitement de celles-ci et ce uniquement en cas d'acceptation du dossier par Bruxelles Economie et Emploi :

- Au sein de Bruxelles Economie et Emploi, les agents du Service Emploi en charge de la gestion des dossiers, les inspecteurs de la Direction de l'Inspection Régionale de l'Emploi (Service Emploi) en charge du contrôle (cf. Ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, articles 29 et 30) ainsi que les agents de la Direction Coordination et Finances en charge du traitement des paiements, des procédures de recouvrement et du traitement des amendes administratives
- Bruxelles Finances et Budget – Place Saint-Lazare 2 – 1035 Bruxelles : gestion des paiements des compensations
- Atos Belgium – Da Vincilaan 5 - 1930 Zaventem : maintenance de l'application Impala de BEE
- CIRB – Avenue des Arts 21 – 1000 Bruxelles : hébergement d'Impala et intégrateur régional
- Conseil Consultatif de l'Entrepreneuriat Social – Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles : examen des demandes de mandat et formulation d'avis officiel sur le programme d'insertion
- Actiris – Avenue de l'Astronomie 14 – 1210 Bruxelles : examen des demandes de mandat et formulation d'avis officiel sur celles-ci
- Cabinet du Ministre de l'Emploi – Boulevard Saint-Lazare 10/14ème étage – 1210 Bruxelles

Les données à caractère personnel ne font l'objet d'aucun transfert vers un pays tiers ou à une organisation internationale.

7. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La durée maximale de conservation des données à caractère personnel relative au mandat est de cinq ans à dater de la date d'attribution du mandat ou de la date de refus du mandat.

La durée maximale de conservation des données à caractère personnel relatives au financement est de dix ans à compter du jour du rejet de la demande ou de la liquidation de la compensation, sauf les données à caractère personnel éventuellement nécessaires pour le traitement de litiges avec le porteur de projet, qui sont conservées pour la durée du traitement de ces litiges, en ce compris l'exécution des décisions de justice.

8. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

8.1. Droits visés au chapitre III du RGPD

La personne concernée par ce traitement de données à caractère personnel peut exercer les droits suivants :

- Le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci (articles 15, 16 et 17 du RGPD).
- Le droit de demander une limitation du traitement (article 18 du RGPD).
- Le droit de s'opposer au traitement (article 21 du RGPD).



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Pour ce faire, elle peut :

- Introduire une demande via le formulaire <https://mes-droits-rgpd.servicepublic.brussels>.
- Adresser une demande écrite, datée, signée et accompagnée de la copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)

Bruxelles Economie et Emploi (Service public régional de Bruxelles)

Service Economie

Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

8.2. Droits d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée, qui considère que le traitement de ses données constitue une violation du RGPD, dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD).

En Belgique, l'Autorité de contrôle compétente sera généralement :

Autorité de protection des données

Rue de la presse 35 - 1000 Bruxelles

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

9. TRAITEMENT ULTÉRIEUR DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données sont collectées. Les informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente sont fournies ci-dessous :

- Publication des noms des entreprises sociales agréées mandatées sur le [site de BEE](#)
- Publication d'informations relatives aux bénéficiaires des compensations en open data en vertu du Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

